Présents : MM. BREMONT Michel – BROUSTE Gérard – CHAMOULAUD Jean-Claude – CLAVIERE Henri – DEMONT Pierre – LEONARD Joël – LEYNIAT Pierre – LOPEZ Joël (Président) – MALBRAND Guy – PERRIN Gérard – PETIT Jean – POINTET Jean-Claude.
Excusé : M. MOUTON Michel.
Absents : MM. LACOMBE Philippe – PERET Pierre – TINGAUD Pascal.
Assistent : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas, référents administratifs.

M. Joël LOPEZ ouvre la séance en remerciant les membres de la commission pour leur présence et donne la parole aux personnels administratifs en charge du FAFA.

Un tour de table est effectué concernant les premières expériences de saisie des dossiers sur l'outil FAFA en ligne.
Dans l'ensemble l'outil FAFA est apprécié toutefois beaucoup de lenteurs et de difficultés sont à constater dans la transmission et le téléchargement des pièces. De plus la saisie de nouveaux dossiers est inaccessible depuis plusieurs jours.

La commission indique que trois demandes de révision d'annulation de dossiers ont été transmises à la Commission Fédérale du FAFA le 13 décembre dernier. En effet les Mairies de Montbron, de Le Lonzac, et de Neuvic ont été destinataires d'un courrier les informant de l'annulation de la subvention qui leur avait été accordée dans le cadre de l'Appel à Projet Horizon Bleu 2016. Le motif invoqué est que les éléments nécessaires au solde de la subvention ne sont pas parvenus en temps utiles à notre instance, puis dans un second temps à la Fédération. Force est de constater que ces pièces ne sont parvenues aux services administratifs en charge du FAFA qu'au mois de novembre 2017, alors même que la Fédération avait fixé une date limite initiale au 10 juin 2017, puis un nouveau délai jusqu'au 25 septembre 2017. Et ce malgré une relance des services administratifs le 15 septembre 2017 auprès des différentes parties prenantes de ces projets. Néanmoins, après vérifications, les Mairies ont bien fait le nécessaire en temps voulus, mais ces éléments n'ont pas été aiguillés vers nos services puis ceux de la FFF. Dans ces trois cas, les Districts concernés n'ayant pas correctement conseillé leurs interlocuteurs.

Gérard Brouste indique aux membres de la Commission qu'une convention de mise à disposition des installations subventionnées devra être signée entre le porteur de projet, la ligue et le district sur 4 ans avant le versement de la subvention. Et ce, pour tout projet concernant les infrastructures dont le montant de la subvention sera supérieur ou égal à 10 000€.

A la demande de M. POINTET un courriel sera envoyé à la Fédération en vue de déterminer si l'installation de filets pare-ballon pour des terrains Beach soccer est éligible au FAFA.

Dossiers examinés en séance :

Infrastructures

Porteur	CDG	Projet	Coût Projet HT	Aide sollicitée	Aide accordée
NEUVILLE DE POITOU	86	Sécurisation	41 310,00 €	5 000 €	5 000 €
ST GEORGES D'OLERON	17	Vestiaires	432 930,00 €	20 000 €	20 000 €
ST SULPICE LE GUERETOIS	23	Vestiaires	103 420,00 €	20 000 €	20 000 €
PALAIS SUR VIENNE	87	Vestiaires	246 200,00 €	20 000 €	20 000 €
ORADOUR SUR VAYRES	87	Sécurisation	24 100,00 €	5 000 €	5 000 €
ORADOUR SUR VAYRES	87	Vestiaires	374 280,00 €	20 000 €	20 000 €
ST SEVER	40	Sécurisation	2 850,00 €	1 000 €	1 000 €
ST SEVER	40	Sécurisation 2	2 518,04 €	1 250 €	1 250 €
PISSOS	40	Sécurisation	3 630,00 €	1 815 €	1 810 €
PISSOS	40	Sécurisation 2	7 600,00 €	3 800 €	3 800 €

GOUZON	23	Renforcement pelouse	33 303,40 €	9 991 €	9 990 €
LOULAY	17	Sécurisation	9 390,00 €	4 650 €	4 650 €
		TOTAL		**112 506 €**	**112 500 €**

Transport

Porteur	CDG	Projet	Aide sollicitée	Aide accordée
COZES	17	Mini Bus	16 800 €	16 800 €
		TOTAL	**16 800 €**	**16 800 €**

CDG

Porteur	CDG	Projet	Aide sollicitée	Aide accordée
DISTRICT LANDES	40	Transport	13 580 €	13 580 €

Emploi

Porteur	District	Projet	Décision
St Paul Sport	Landes	Emploi	Avis favorable

	Initiale	Restant
ENVELOPPE REGIONALE INFRASTRUCTURE	840 000 €	**727 50**
ENVELOPPE REGIONALE TRANSPORTS	130 000 €	**113 20**

Dossier(s) incomplet(s) ou non conforme(s)

Mairie de Gan :
Création d'un club house. Aide sollicitée 40 000 €.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état, le plan de financement n'est pas correctement établi, le porteur de projet demandant une majoration de 20 % au titre du programme d'héritage de la Coupe du Monde Féminine 2019. La Commission préconise au porteur de projet d'attendre d'être éligible aux critères de l'héritage Coupe du Monde 2019 et d'avoir une école de football féminine labélisée avant tout dépôt de dossier.

Création ou mise en conformité d'un ensemble vestiaires. Aide sollicitée 20 000 €.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état pour les mêmes raisons que celles invoquées dans le dossier du club house.

Mairie de Les Mathes la Palmyre: mise en conformité d'un ensemble de vestiaires. Aide sollicitée 20 000 €.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état, les plans fournis n'étant pas détaillés et côtés. La commission demande donc au porteur de projet de bien vouloir fournir ces plans.

Mairie de Montmoreau St Cybard : mise en conformité d'un ensemble vestiaires. Aide sollicitée 2 600 €.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état, les montants indiqués dans le plan de financement étant en TTC et non en HT comme demandé dans la fiche projet. La commission demande donc au porteur de projet de lui fournir un nouveau plan de financement.

Marie de Maurrin : Création d'un éclairage en vue d'un classement fédéral. Aide sollicitée 15 000€.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état, le montant de la subvention demandée dépassant le plafond imposé par la FFF.

Mairie de Villemort : Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral. Aide sollicitée 5000 €.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état. Le plan de financement indiqué dans la fiche projet ne correspondant pas au plan de financement indiqué dans la délibération du porteur de projet. De plus la Commission indique que certains devis transmis ne peuvent être pris en compte au vue de la nature du projet sollicité (ex : devis de peinture vestiaires).

Mairie de St Julien le Petit : Création d'un club House. Aide sollicitée 25 833 €.
Après examen du dossier, la commission ne peut le valider en l'état, le plan de financement indiqué dans la fiche projet dépassant le plafond imposé par la FFF. De plus les plans transmis indiquent la construction d'une guinguette municipale et non d'un club house et ne permettent pas de déterminer si l'installation envisagée se situera dans l'enceinte du stade. La Commission demande donc au porteur de projet de lui fournir un plan de situation plus précis.

Mairie de Ruelle sur Touvre : Mise en conformité d'un éclairage. Aide sollicitée
Après examen du dossier, la commission déclare le dossier irrecevable. En effet les travaux indiqués étant terminés et l'installation déjà classée.

La Commission indique que les décisions émises ci-dessus seront enregistrées au plus vite dans l'outil FAFA, un courriel sera envoyé aux porteurs de projet dont les dossiers ont été examinés. Il sera demandé à ceux dont les dossiers sont irrecevables en l'état de transmettre les pièces demandées dans leur district au plus tard le mercredi 10 janvier 2018 afin qu'elles soient enregistrées dans l'outil en ligne avant le 16 janvier 2018. La prochaine réunion de la C.R FAFA étant fixée le 23 janvier 2018.

Fin de réunion à 16h

Le Président,
Joël LOPEZ